FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | • Montreuil, le 23 novembre 2021

BRANCHE

Négoce & prestations de services dans les domaines médicotechniques (1982)

© communication FNIC, 2021

À tous les syndicats de la branche LES PATRONS NE RÉPONDENT QU'À LEURS OBLIGATIONS LÉGALES !

Lors de la Commission paritaire du 18 novembre 2021, les points à l'ordre du jour concernaient les salaires minimas et les classifications.

Pour rappel, lors de la réunion du 14 octobre 2021, la FNIC-CGT a revendiqué un salaire au coefficient 300 de 2 000€, soit une valeur de point à 6,667€.

Le coefficient 300 est 35,47€ en dessous du SMIC, alors qu'en 2013 il était à 48,62€ au-dessus du SMIC, soit une perte de pouvoir d'achat de 84,09€ en 8 ans ; sur la même période le SMIC a augmenté de 9,97 %, alors que les minimas n'ont augmenté que de 4,02 % ;

Après avoir pleuré, une nouvelle fois sur les baisses de prise en charge inscrites dans le PLFSS, les organisations patronales font deux propositions distinctes :

- *la FDPSAD propose une augmentation de 3 % jusqu'au coefficient 340, et rien pour les autres.*
- *L'UNPDM propose une augmentation de 3 % du coefficient 300 au 385 et 1,5 % du 510 au 790, soit les cadres.*

L'ensemble des Organisations Syndicales a exprimé son refus de ces propositions, ce qui a poussé les patrons à revoir leurs copies et à revenir le 16 décembre avec une autre proposition.

L'augmentation de 3 % place le premier coefficient qu'à 16 € au-dessus du SMIC.

A la prochaine augmentation de celui-ci, au minimum ce coefficient se retrouvera encore une fois sous le SMIC.

Le fait de mettre une augmentation des salaires différenciée, comme le propose l'UNPDM, tasse la grille vers le bas, alors que la crise de l'inflation nous le montre, il faut au contraire y répondre par une augmentation significative des salaires.

Les salariés ne réclament pas l'aumône, mais de pouvoir vivre dignement de leur salaire, une reconnaissance de leur travail, par un salaire de haut niveau, sans dépendre des aides de l'Etat, ou de telle ou telle association.

Concernant la baisse de prise en charge à hauteur de 200 millions, nous leurs avons demandé de nous donner exactement les secteurs potentiellement touchés. Le débat a démontré qu'ils ne basent ces chiffres que sur des hypothèses, qui auraient dû être demandés en 2021, et soit disant reportés en 2022, mais sans aucune certitude. Ces 200 millions ne concernent pas que le médico technique, mais tous les prestataires à domicile.

Comme d'habitude, dès qu'on parle «augmentation de salaire» ils s'agitent, pleurnichent, dans l'espoir de pouvoir sauvegarder leurs marges et profits, en jouant sur la masse salariale comme variable d'ajustement.

Nous leurs avons fait remarquer qu'il ne sert à rien de continuer à vouloir mettre en place une nouvelle grille de classifications de branche, si en face nous n'avons pas une grille de salaire qui réponde aux besoins des salariés et qui renie leurs qualifications, leurs expériences, leurs savoir-faire.

Le patronat, une nouvelle fois, compte bien faire ce qu'il veut, car il refuse catégoriquement que la mise en place des nouvelles classifications dans les entreprises soit négociée avec les Organisations Syndicales.

Et bien pire ! Le patronat, par le biais de la FEDEPSAD, instrumentalise ce qu'ils appellent le « dialogue social » en incitant les Organisations Syndicales représentatives à co-signer un courrier entre OS et OP. Cette initiative, vantée par UNSA et supportée par la CFDT et la CFE-CGC, serait une démarche unitaire pour interpeller le ministère sur les baisses de tarifications prévues dans le PLFSS. La FNIC-CGT refuse catégoriquement de co-signer un courrier avec les patrons ! Quand bien même nous nous inquiétons des baisses tarifaires successives et annoncées, il est hors de question d'affirmer que patrons et salariés se battent pour les mêmes causes. Signer cet immondice reviendrait à tolérer que les salariés soient la variable d'ajustement des entreprises impactées par les baisses tarifaires.

Une réelle prise en compte de nos revendications ne passera que par une mobilisation forte des salariés. Cette réunion nous l'a encore démontrée, ce n'est pas dans les salons que nous obtiendrons satisfaction, si nous ne touchons pas à ce qu'ils ont de plus cher: leurs profits !

Tous les syndicats CGT du Négoce et prestations de services doivent s'inscrire dans le plan de lutte et de mobilisation de la FNIC-CGT les 03 et 17 décembre, et doivent renvoyer à la FD leurs initiatives

Le patronat s'est assez gavé sur notre dos, réclamons notre part !

Toutes et tous en grève **les 03 et 17 décembre 2021 !**

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 81 21 33 00
www.fnic-cgt.fr / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr /** Nos réf. : CJ/DT/2021-0579